



annulation d'un achat en ligne

Par **siska**, le **01/03/2011** à **23:14**

Bonjour,

J'ai contracté il y a 2 jours un abonnement à une méthode d'amaigrissement, 3 mois pour 59 euros.

Lorsque j'ai commencé à recevoir les premiers mails, je me suis rendue compte que c'était une erreur de ma part car ce qui m'était proposé ne me convenait pas : conseils banals, répétitifs...

J'ai contacté le vendeur hier pour lui faire part de mon souhait d'annuler la transaction, raisons à l'appui.

Il refuse en argumentant que je me suis connecté au site depuis l'inscription (2 ou 3 fois). Je lui ai répondu qu'il m'avait effectivement fallu voir le produit un minimum pour en juger.

Malgré le délai légal de rétractation, il refuse et ne répond plus.

Que puis-je faire ?

Merci de vos réponses.

Par **Domil**, le **02/03/2011** à **04:02**

Le droit de rétractation n'est pas un droit à l'essai.

Relisez les CGV, s'il est indiqué que le délai de rétractation s'arrête dès que le contrat a commencé son exécution (ce qui est parfaitement légal), vous ne pouvez plus vous rétracter.